

Budget supplémentaire "Activités annexes concurrentielles" au titre de l'exercice 2021

Délibération 2021-051

Exposé

Le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2020 a approuvé le budget primitif lié aux activités annexes concurrentielles (AAC) de la régie « Eau de Paris » pour l'exercice 2021.

Le budget supplémentaire qui est proposé au vote a pour objet d'ajuster les prévisions de crédits, en dépenses et en recettes.

Les premiers équilibres qui ressortent de l'élaboration du Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 du Budget « AAC » apparaissent dans le tableau ci-dessous (montant exprimés en K€).

(En K€)	BP 2021	BS 2021		BP 2021
E X P L O I T A T I O N	6 961	DEPENSES : 7 621		RECETTES : 7 686
	3 773	Charges d'exploitation : 4 373		Ventes de produits et service : 7 222
	2 350	Charges de Personnel : 2 360		
	171	Charges financières, exceptionnelles, provisions et impôts : 66		
	39	Valorisation du stock : 184		Valorisation de stock : 184
	628	Dotation aux amortissements : 638		Production immobilisée et amortissements des subventions : 280
Résultat d'exploitation prévisionnel (1)	329	65		275
I N V E S T I S S E M E N T	674	DEPENSES : 776		RECETTES : 3 027
	114	Annuité de la dette : 114		Autofinancement : 703
	285	Investissements : 382		
	275	Production immobilisée : 280		Report et Réserves : 2 324

(1) Dans les maquettes budgétaires, le résultat d'exploitation prévisionnel est inscrit sous la forme d'un transfert d'ordre, dépenses et recettes totales d'exploitation apparaissent ainsi équilibrées.

DEPENSES D'EXPLOITATION

Les variations par rapport au budget primitif sont les suivantes :

Chapitre 011 - charges générales- + 745K€ incluant 103K€ de report et avec pour principales variations :

- + 394 K€ de charges diverses correspondant à la part des frais généraux affectés aux activités annexes concurrentielles. Le montant augmente du fait d'une revalorisation du poids relatif des activités annexes concurrentielles dans les frais généraux.

- +164 K€ d'achat de travaux ou de services, notamment pour compte de tiers et frais d'analyses
- +43K€ de variation sur les postes liés aux achats de matières premières (fontes et autres pour l'atelier des Ormes), fournitures, fluides et matières diverses
- +145K€ de variations de stocks

Chapitre 12 - charges de personnel : +10K€, en conséquence de l'établissement :

- des charges de personnel 2020
- d'un plan prévisionnel d'affectation du personnel liées aux activités annexes concurrentielles sur l'exercice 2021

Chapitre 69 - impôts sur les bénéfiques : -105K€, suite à la révision à la baisse du résultat prévisionnel de l'exercice 2021.

RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation sont **portées de 7290K€ à 7686K€**, soit une variation de + 396K€ issue des principaux mouvements suivants :

Vente de produits et services : +246K€

- +232 K€ pour des travaux liés à la DECI, hors convention avec la Ville (notamment dans le cadre du chantier du tramway)
- + 88 K€ pour les « autres prestations » (ingénierie et études)
- -74 K€ pour la part variable de la convention DECI (création, suppression, sécurisation, déplacement de points d'eau incendie à la demande de la Ville de Paris)

Valorisation du stock : +145K€ (montant estimé sur la base d'un inventaire physique en date du 15/05/2021).

Résultat d'exploitation :

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2021 ressort en baisse de 264K€, mais demeure légèrement excédentaire à **65K€**. Pour des raisons d'équilibres des comptes, ce montant prévisionnel, qui participe, à l'instar des dotations aux amortissements, de l'autofinancement de la régie, est enregistré dans la maquette budgétaire au niveau des dépenses d'exploitation, au chapitre 023 - virement à la section d'investissement. **Le total des dépenses d'exploitation qu'il est donc proposé d'adopter dans le cadre du présent budget supplémentaire est ainsi identique aux recettes, soit 7686K€.**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont **portées de 674K€ à 776K€**, soit une augmentation de 102K€ composée de :

- + 46 K€ pour l'activité « Géothermie » (16K€ de reports de dépenses et 30K€ pour des travaux de décolmatage)
- + 51 K€ pour l'activité DECI
- + 5 K€ de production immobilisée dans le cadre du chantier de raccordement de Verneuil-sur-Avre

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement augmentent globalement de 2070K€. Cette hausse résulte des variations suivantes :

- +2324K€ : Affectation du résultat d'exploitation et du report de l'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2020 ;
- -254K€ : Baisse de l'autofinancement, en raison de la baisse du résultat prévisionnel d'exploitation (-264K€), légèrement compensée par une hausse des dotations aux amortissements (+10K€).

Ces inscriptions en dépenses et en recettes permettent d'envisager un excédent global d'investissement de 2251K€.

MODIFICATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

La révision des crédits en dépenses d'investissements nécessite de modifier le montant d'une autorisation de programme (AP) liée au plan pluriannuel d'investissement 2021-2026. Il s'agit de l'AP :

- 11-Ecologie industrielle et territoriale, pour un montant global de **366 260 €**, intégrant une augmentation de 16 260€

Le Conseil d'administration,

Vu les articles R 2221-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris,

Vu le budget primitif adopté en séance du 18 décembre 2020,

Vu le compte administratif 2020 adopté et l'affectation du résultat 2020 votés en séance du 7 mai 2021,

Sur l'exposé du Président, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité à la majorité

DECIDE

Article 1 :

Le budget annexe des activités concurrentielles de la régie Eau de Paris au titre de l'exercice 2021 est arrêté comme suit après adoption du budget supplémentaire :

7 686 462,31 € en section d'exploitation (dépenses et recettes)

Les dépenses et recettes sont réparties conformément aux états annexés.

Article 2 :

Le budget annexe des activités concurrentielles de la régie Eau de Paris au titre de l'exercice 2021 est arrêté comme suit après adoption du budget supplémentaire en section d'investissement :

775 863,25 € en section d'investissement (dépenses)

3 027 429,81 € en section d'investissement (recettes)

Les dépenses et recettes sont réparties conformément aux états annexés.

Article 3 :

Le montant de l'autorisation de programme suivante du budget annexe concurrentiel est porté à

- 11 Ecologie industrielle et territoriale : **366 260,00 €**

Article 4 :

Les annexes relatives au budget annexe des activités concurrentielles 2021 de la régie après adoption du budget supplémentaire sont approuvées.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Monsieur le Président du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris,
Dan Lert

Délibération du Conseil d'administration du : **25 juin 2021**

Affiché au siège de la régie le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le :

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.